

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5^e séance *ordinaire* – 14 mai 2025, 19 heures

Centre administratif
situé au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180
Salle Laure-Gaudreault

Présents :

- MM. Antoine Gagné, président et membre parent
Danny Bouchard, vice-président et membre parent
- MM. Feng Guo, membre parent
Antoine Juders Michel, membre du personnel
- Mmes Martine Pageau, membre du personnel
Nathalie Perrault, membre du personnel
Chantal Archambault, membre du personnel
- MM. Patrice Forest, membre du personnel
Yazid Djenadi, membre de la communauté
Rémi Vuong, membre de la communauté
Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté
- Mme France Dussault, membre de la communauté
Alisha Wissanji, membre de la communauté

Sont aussi présents :

- Mmes Isabelle Gélinas, directrice générale
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des
communications et des ressources humaines
- MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint des ressources
matérielles
Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire
et des technologies de l'information
Marc Girard, directeur général adjoint des ressources financières
et du bureau de l'efficacité organisationnelle
- M^e Maeva Ferrer Sterlin, secrétaire générale
Érika Cloutier, secrétaire générale adjointe

**Sont
Absents :**

Mme Sophie Brière, membre parent
MM. Sylvain Cléroux, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote
Jonathan Brassard-Potvin, membre parent

Mot de la présidence

M. Danny Bouchard, vice-président, informe les membres qu'il assure la présidence de la séance en raison de l'empêchement de M. Antoine Gagné. M. Bouchard ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. **Point d'information de la direction générale**

Mme Isabelle Gélinas souligne la Semaine des services de garde, en mettant en valeur les gens engagés qui travaillent fort ainsi que les nombreuses activités prises en charge par des personnes dévouées.

Mme Gélinas mentionne la tenue des Olympiades en formation professionnelle, qui ont lieu tous les deux ans. Lors de cette édition, 17 métiers étaient représentés et 21 élèves du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) y ont participé, remportant un total de 16 médailles.

Mme Gélinas mentionne que le Gala des Extras aura lieu dans les prochaines semaines. Cet événement met en lumière des élèves avec des parcours inspirants, qui réussissent à persévérer pour atteindre la réussite scolaire malgré leurs défis.

Elle poursuit en soulignant la tenue du Rendez-vous de la démocratie scolaire, une initiative mise en place par des élèves issus des trois centres de services et des deux commissions scolaires de l'île de Montréal. Cet événement a réuni plus de 600 élèves, qui ont animé des ateliers portant sur la démocratie scolaire et ont pris la parole sur des enjeux qui leur tenaient à cœur.

Par ailleurs, Mme Gélinas informe qu'elle a invité Audric Twahirwa, un élève de cinquième secondaire fréquentant l'école Évangéline La Dauversière et membre du comité organisateur de cet événement, afin qu'il puisse présenter deux motions qui y ont été adoptées, soit assurer une représentativité paritaire des adultes et des élèves au sein des conseils d'établissement ainsi que renforcer la sécurité dans les écoles. Ces deux motions seront présentées à M. Bernard Drainville le 22 mai prochain.

Mme Gélinas termine en indiquant que le CSSDM souhaite remettre en place un comité d'élèves des écoles secondaires.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 mars 2025
- 5- Point d'information des responsables de comité
- 6- Rubrique du représentant du CGTSIM
- 7- CA-33-202505-01 Service des ressources matérielles – Renouvellement de l'entente de location des unités modulaires avec le fournisseur *SMS Dion Inc.*
- 8- CA-33-202505-02-A Service des ressources matérielles – Demande d'autorisation de procéder à l'aliénation de la propriété sise au 1825, rue Jolicoeur - 6161, rue Laurendeau (bâtiment #180, lot : 1 436 679)
- 9- CA-33-202505-03 Service des ressources matérielles – Renouvellement de l'entente de location des unités modulaires avec le fournisseur *AMB Tresec Inc.*
- 10- CA-31-202505-03 Service des ressources financières – Demande au CGTSIM de verser le plein montant du financement des besoins locaux (anciennement Produit maximal de la taxe) pour l'année scolaire 2025-2026
- 11- CA-202505-43 Bureau du secrétariat général – Désignation de représentants d'organismes externes et prolongation de mandat au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)
- 12- CA-31-202505-01 Service des ressources financières – *Politique sur les frais de fonction et de civilités - version pour adoption*
- 13- CA-29-202505-55 Service des ressources humaines – *Politique sur les congés P1998-15 — pour abrogation*
- 14- CA-202505-44 Bureau du secrétariat général – *Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire – version pour adoption*

Sommaires exécutifs d'information :

15- INF-CA-202505-68 Bureau de la direction générale – Reddition de comptes de la directrice générale, *en liasse*

16- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

- a) Mme Amélie Piché Richard – Vice-présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal et responsable de l'animation syndicale de l'école internationale de Montréal (EIM).

Mme Piché Richard mentionne que l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal accompagne l'équipe enseignante et soulève des enjeux de collaboration qui auraient été observés à l'EIM. Elle adresse au conseil d'administration la question suivante : « Qu'allez-vous faire pour rétablir le climat scolaire au sein de l'EIM ? »

M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint responsable de la supervision de cet établissement, indique que les préoccupations soulevées sont en traitement, avec la collaboration du Service des ressources humaines pour consignation. Il rappelle à Mme Piché Richard que conformément à l'engagement pris à son égard, un retour serait effectué auprès d'elle durant la présente semaine, pour un échange de vive voix. Il réitère que le message lancé est reçu.

Mme Piché Richard souhaite savoir si la DÉ répondra officiellement à la lettre soumise par l'équipe enseignante, ce que M. Chaput confirme.

- b) M. Gilbert Maillette - Enseignant de mathématique à l'EIM

M. Maillette indique que le personnel de l'EIM sollicite l'appui du conseil d'administration afin de rétablir un climat de travail sain à cette école. Il fait état de ses observations à ce sujet.

M. Maillette pose la question suivante : « À quand peut-on s'attendre à un changement à l'EIM ? »

M. Chaput réitère que des démarches sont en cours afin de faire le point, alors que différents canaux et intervenants détiennent de l'information. Certains aspects relèvent des relations de travail et la DÉ sera interpellée afin de rétablir la communication. Des échanges ont déjà eu lieu avec la DÉ et les efforts se poursuivent pour cibler les actions concrètes pouvant contribuer à améliorer la situation.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 mars 2025

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est **RÉSOLU** :

- 1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal ;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 mars 2025 tel que présenté.

5. Point d'information des responsables de comité

1) Comité des services éducatifs et des besoins en espace

Rien à souligner depuis la dernière rencontre.

2) Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-Sébastien Sauvé indique que lors de la rencontre du 28 avril, il a été convenu de maintenir une pratique régulière des réflexes éthiques, afin de garder à l'esprit les considérations éthiques liées aux rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration. Certains de ces éléments sont d'ailleurs abordés dans le cadre de la formation obligatoire offerte par l'ÉNAP. Concernant la complétion de cette formation par les membres du conseil d'administration, un suivi a été effectué et un rappel est fait en séance quant à l'importance pour chaque membre de compléter cette formation dans les meilleurs délais suivant l'entrée en fonction.

La formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement a également été abordée. L'objectif est de permettre à chacun de remplir son rôle de manière efficace, tout en minimisant l'impact sur les milieux scolaires. Une réflexion est en cours sur les modalités et se poursuivra au cours de la prochaine année.

Concernant l'évaluation du conseil d'administration, un sous-comité a été mandaté pour procéder à la refonte du formulaire d'évaluation des séances. La nouvelle version de cet outil sera utilisée dès la prochaine année scolaire.

Pour terminer, M. Sauvé mentionne l'analyse par le comité des candidatures reçues pour le poste de représentant externe au sein du CCSEHDAA.

3) Comité des ressources humaines

Mme France Dussault mentionne qu'une rencontre a eu lieu au mois d'avril. Deux points ont été discutés : d'une part, le plan d'effectifs des cadres, avec la présentation des orientations et des enjeux, et d'autre part, le projet de politique de développement professionnel des cadres du CSSDM. Elle précise que ce dernier projet est actuellement en phase de consultation auprès des associations concernées, en vue de la poursuite du processus d'adoption.

4) Comité consultatif de transport

M. Danny Bouchard mentionne que la procédure de dérogation au transport scolaire doit être clarifiée et modifiée afin de mieux encadrer les demandes. L'objectif est de mieux outiller les directions d'établissement pour en assurer une gestion efficace. En ce qui concerne la sécurité aux abords des écoles, il souligne l'ouverture de la Ville de Montréal concernant les enjeux liés à la sécurité.

5) Comité de vérification

Rien à souligner depuis la dernière rencontre.

6. Rubrique du représentant du CGTSIM

M. Yazid Djenadi mentionne que la prochaine séance se déroulera le 28 mai 2025.

7. Services des ressources matérielles – Renouvellement de l'entente de location des unités modulaires avec le fournisseur *SMS Dion Inc.*

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202505-01 en date du 25 avril 2025 de M. Marcelo Deseff concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué au fournisseur SMS Dion Inc. pour location des unités modulaires ;

CONSIDÉRANT la location des unités modulaires requise pour pallier au manque d'espace dans les écoles et pour faciliter la réalisation de certains projets de construction ;

CONSIDÉRANT que les frais de location des unités modulaires seront intégrés à la demande de financement qui sera envoyée au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145 – location d'immeuble pour l'exercice 2025- 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le budget de fonctionnement du Centre de services scolaire (CSSDM) devra le compléter et, par conséquent, il y aura une incidence sur la situation financière du CSSDM ;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*, de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est unanimement RÉSOLU :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent Sommaire exécutif ;
- 2° d'AUTORISER le renouvellement de l'Entente de location de 40.5 unités modulaires avec le fournisseur *SMS Dion Inc.* pour la période débutant le 1er juillet 2025 et se terminant le 30 juin 2026 ;
- 3° d'AUTORISER la direction du Service es ressources matérielles (SRM) ou l'une des directions adjointes de ce service à signer l'Entente de renouvellement ;
- 4° d'AUTORISER la mise en œuvre de l'Entente de renouvellement ;

5° d'AUTORISER la direction du SRM ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document requis afin de donner plein effet à l'Entente de renouvellement, incluant le bon de commande, le cas échéant.

8. Service des ressources matérielles – Demande d'autorisation de procéder à l'aliénation de la propriété sise au 1825, rue Jolicoeur - 6161, rue Laurendeau (bâtiment #180, lot : 1 436 679)

M. Jean-Sébastien Sauvé et M. Rémi Vuong se retirent des délibérations et du vote sur ce point, considérant une apparence de conflit d'intérêts.

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202505-02-A en date du 5 mai 2025 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est intéressé à acquérir l'immeuble afin de maintenir son offre de services au cœur du secteur de Ville-Émard;

CONSIDÉRANT que le retrait de l'immeuble 180 de la capacité d'accueil du secteur n'affecte pas la réserve de locaux répondant aux besoins scolaires identifiés par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en formation générale des jeunes;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal de l'école Cœur-Immaculée-de-Marie, sis au 1845, boul. Desmarchais est suffisamment grand et adéquatement configuré pour accueillir toutes les fonctions du programme scolaire de cette école incluant son service de garde;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement de l'école doit être consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement et que cette consultation se fera dans le cadre de l'adoption du Plan triennal de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 qui sera déposé en version pour consultation à la séance du conseil de juin 2025 et déposé en version pour adoption en février 2026;

CONSIDÉRANT que l'aliénation permet d'optimiser l'utilisation du parc immobilier et de réduire la pression sur les finances du CSSDM;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* qui permet au ministre d'autoriser l'aliénation de gré à gré à certains organismes, dont la Commission scolaire English-Montréal (EMSB), en premier lieu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 20 de la *Politique sur le maintien, la fermeture et la modification de l'ordre d'enseignement et de destination des établissements*, le changement de destination de l'immeuble devra être soumis à la consultation publique et que cette consultation devra être faite avant l'entrée en vigueur du PTRDI 2026-2029 en juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les infrastructures publiques*, un organisme public doit recourir à la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour disposer d'un immeuble;

Par conséquent, il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles (SRM), en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques (BAJ), à prendre en charge l'aliénation de l'immeuble, sis au 1825, rue Jolicoeur - 6161, rue Laurendeau, bâtiment #180 (lot : 1 436 679, cadastre du Québec), incluant notamment l'attribution d'un mandat à la SQI pour la prise en charge du processus, le sondage de l'intérêt de de la Commission scolaire English- Montréal (EMSB) ainsi la soumission d'une promesse bilatérale de vente et d'achat au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en l'absence d'intérêt de l'EMSB;
- 2° d'AUTORISER la direction du SRM, une de ses directions adjointes ou les cadres du secteur du droit contractuel et immobilier à signer, à l'exception de l'entente avec la SQI, tous documents accessoires en lien avec le mandat d'aliénation.

Il est unanimement RÉSOLU :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles (SRM), en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques (BAJ), à prendre en charge l'aliénation de l'immeuble, sis au 1825, rue Jolicoeur - 6161, rue Laurendeau, bâtiment #180 (lot : 1 436 679, cadastre du Québec), incluant notamment l'attribution d'un mandat à la SQI pour la prise en charge du processus, le sondage de l'intérêt de de la Commission scolaire English- Montréal (EMSB) ainsi la soumission d'une promesse bilatérale de vente et d'achat au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en l'absence d'intérêt de l'EMSB;
- 2° d'AUTORISER la direction du SRM, une de ses directions adjointes ou les cadres du secteur du droit contractuel et immobilier à signer, à l'exception de l'entente avec la SQI, tous documents accessoires en lien avec le mandat d'aliénation.

M. Jean-Sébastien Sauvé et M. Rémi Vuong réintègrent l'assemblée.

9. Service des ressources matérielles – Renouvellement de l'entente de location des unités modulaires avec le fournisseur *AMB Tresec Inc.*

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202505-03 en date du 5 mai 2025 de M. Guillaume Levert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué au fournisseur AMB Tresec Inc. pour location des unités modulaires ;

CONSIDÉRANT la location des unités modulaires requise pour pallier au manque d'espace dans les écoles et pour faciliter la réalisation de certains projets de construction ;

CONSIDÉRANT que les dépenses de location d'unités modulaires à l'école Saint - Gabriel-Lalement seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale. Les allocations consenties sont suffisantes et par conséquent, la dépense n'aura aucune incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ;

CONSIDÉRANT que les autres locations d'unités modulaires seront intégrées à la demande de financement qui sera envoyée au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145 – location d'immeuble pour l'exercice 2025- 2026;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le budget de fonctionnement du CSSDM devra le compléter et, par conséquent, il y aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*, de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est donc unanimement RÉSOLU :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent Sommaire exécutif ;
- 2° d'AUTORISER le renouvellement de l'Entente de location de 41 unités modulaires avec le fournisseur AMB Tresec Inc. pour la période débutant le 1er juillet 2025 et se terminant le 30 juin 2026 ;
- 3° d'AUTORISER la direction du Service es ressources matérielles (SRM) ou l'une des directions adjointes de ce service à signer l'Entente de renouvellement ;
- 4° d'AUTORISER la mise en œuvre de l'Entente de renouvellement ;
- 5° d'AUTORISER la direction du SRM ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document requis afin de donner plein effet à l'Entente de renouvellement, incluant le bon de commande, le cas échéant.

10. Service des ressources financières – Demande au CGTSIM de verser le plein montant du financement des besoins locaux (anciennement Produit maximal de la taxe) pour l'année scolaire 2025-2026

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202505-02 en date du 7 mai 2025 de Mme Catherine Nesterenko concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que chaque centre de services scolaire doit aux termes de l'article 434.5 de la *Loi sur l'instruction publique*, déterminer le montant qu'il réclame au titre du montant pour le financement des besoins locaux;

CONSIDÉRANT que chaque année, chaque centre de services scolaire et commission scolaire de l'île de Montréal demande au Comité de gestion de la taxe de l'île de Montréal (CGTSIM), par résolution du conseil d'administration du centre de services scolaire, de lui verser le montant pour le financement de besoins locaux;

CONSIDÉRANT que le montant total du financement des besoins locaux fait partie des hypothèses utilisées pour la confection du budget 2025-2026;

CONSIDÉRANT que le CGTSIM doit présenter les résolutions des centres de services scolaires de l'île de Montréal à sa séance du 19 juin 2025;

CONSIDÉRANT que les données financières incluses aux paramètres de consultation 2025-2026 du MEQ ne sont pas encore connues.

Il est unanimement RÉSOLU :

1. de DEMANDER au CGTSIM la totalité du montant de financement pour les besoins locaux tel qu'il sera calculé par le ministère de l'Éducation du Québec pour l'année 2025-2026;
2. de MANDATER le Bureau du secrétariat général afin de faire parvenir la présente résolution au CGTSIM sous sa forme définitive au plus tard le 10 juin 2025;

11. Bureau du secrétariat général – Désignation de représentant d'organismes externes au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202505-43 en date du 30 avril 2025 de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 185 et 186 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lesquels prévoient l'institution et la détermination du nombre de représentants de chaque groupe du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), ainsi que la nomination des membres représentants les organismes externes y siégeant;

CONSIDÉRANT la résolution XXI de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 16 mai 1990 à l'effet d'instituer et déterminer le nombre de représentants des groupes du CCSEHDAA;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la composition du CCSEHDAA par le Conseil des commissaires, respectivement en date du 22 juin 2009 (résolution VIII de la séance ordinaire), du 29 septembre 2010 (résolution XIX de la séance ordinaire) et du 24 mai 2017 (résolution 20 de la séance ordinaire);

CONSIDÉRANT la décision du Conseil des commissaires de fixer à trois le nombre de représentants d'organismes externes qui offrent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (élèves HDAA) en date du 29 septembre 2010;

CONSIDÉRANT le poste actuellement vacant et l'appel de candidatures lancé par le Bureau du secrétariat général le 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT les candidatures analysées et la recommandation du CCSEHDAA lors de la rencontre qui s'est tenue le 16 avril 2025 sur la base de la représentativité de la diversité des élèves HDAA et la complémentarité à la mission du CCSEHDAA;

Il est unanimement RÉSOLU :

1. De DÉSIGNER Vitor Mathias à titre de représentant d'organismes externes qui offrent des services à des élèves HDAA;
2. De DÉSIGNER Kahina Achili à titre de substitut aux représentants d'organismes externes qui offrent des services à des élèves HDAA;

12. Service des ressources financières – Politique sur les frais de fonction et de civilités - version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202505-01 en date du 5 mai 2025 de M. Abderezak Mezaache concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Service des ressources financières en collaboration avec le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion à l'élaboration de la *Politique sur les frais de fonction et de civilités*;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de la *Politique sur les frais de fonction et de civilités* lors de la séance du 5 février 2025;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 6 février 2025 au 28 mars 2025;

Il est unanimement RÉSOLU :

1. d'ADOPTER la *Politique sur les frais de fonction et de civilités* reproduite en Annexe II au présent sommaire, afin qu'elle entre en vigueur le 1er juillet 2025.

13. Service des ressources humaines – *Politique sur les congés P1998-15* — pour abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202505-55 en date du 5 mai 2025 de Mme Laurence Landry-Plouffe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Politique sur les congés* (P1998-15), reproduite en Annexe I au présent sommaire, est désuète;

CONSIDÉRANT que le Circulaire annuel des congés encadre désormais les congés de l'ensemble du personnel du CSSDM ;

CONSIDÉRANT que le Circulaire annuel des congés est révisé annuellement ;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion à la proposition d'abrogation de la *Politique sur les congés* (P1998-15) ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration de la proposition d'abrogation de la *Politique sur les congés* (P1998-15) lors de la séance du 5 février 2025;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 6 février 2025 au 28 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus, tel qu'il appert du bilan des consultations présenté en Annexe II au présent sommaire, ainsi que leur appréciation ;

Il est unanimement RÉSOLU :

1. d'ABROGER en date du 1er juillet 2025 la *Politique sur les congés* (P1998-15), reproduite en Annexe I du présent sommaire.

14. Bureau du secrétariat général – Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire - version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202505-44 en date du 1^{er} mai 2025 de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour l'actuelle *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire* (P2012-1);

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique tels que décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général, avec le soutien des Services éducatifs, du Service des communications et affaires publiques et du Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la participation du comité consultatif de gestion à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire*, tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'administration du projet de *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire* lors de la séance du 5 février 2025;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du comité consultatif de gestion, des syndicats et associations et des conseils d'établissement du 6 février 2025 au 18 avril 2025;

Il est unanimement RÉSOLU :

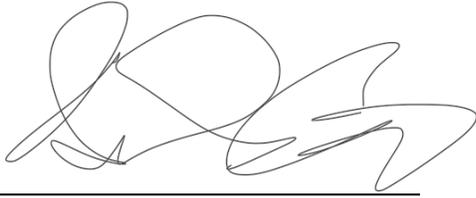
1. d'ADOPTER la *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire*, déposée en Annexe III au présent sommaire, pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Sommaires exécutifs d'information :

15. INF-CA-202505-68 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, en liasse

16. Levée de la séance

La séance se termine à 19 h 38.



M. Antoine Gagné
Président du Conseil d'administration



M^e Maeva Ferrer Sterlin
Secrétaire générale